

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES  
PERSONNES HANDICAPÉES  
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

#### **Arrêté du 12 janvier 2016 portant ouverture pour 2016 d'une session d'examen du certificat d'aptitude au professorat de l'institut national des jeunes aveugles**

NOR : AFSA1630007A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le décret n° 93-292 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles, et notamment son article 12;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2002 modifié relatif au certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'Institut national des jeunes aveugles, destinée aux candidats ayant été reçus au concours réservé d'accès au corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles, session 2014, sera organisée en 2016.

#### Article 2

Les épreuves se dérouleront à l'Institut national des jeunes aveugles. Les dates précises seront communiquées aux candidats en temps utile.

#### Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 janvier 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice de l'autonomie  
des personnes handicapées  
et des personnes âgées,*  
N. CUVILLIER